

# L'AGEFI

QUOTIDIEN DE L'AGENCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE À GENÈVE

LE RETAIL POUR TEMPÉRER L'INVESTIMENT

Deutsche Bank prend le contrôle de Postbank

PAGE 22

JA-PP/JOURNAL — CASE POSTALE 9031 — CH-1002 LAUSANNE



CREDIT SUISSE SUR SON MARCHÉ DOMESTIQUE

## L'interview du CEO Hans-Ulrich Meister

PAGE 5

OUVERTURE DE LA SESSION PARLEMENTAIRE

## Mesures antibonus de retour

PAGE 4

MARKUS BLOCHER (DOTTIKON)

## Les raisons d'un profit warning

PAGE 7

EXPORTATIONS HORLOGÈRES

## Appel d'air en Amérique latine

PAGE 6

KOLLER INNOVE DANS LES ENCHÈRES

## Les montres genevoises à Zurich

PAGE 9

LE DÉVELOPPEMENT DE MONTBLANC

## Nouvelles enseignes en Chine

PAGE 6

LA START-UP SYSMOSOFT DANS LES

## Partenariat avec Bordier

PAGE 6

PARC INDUSTRIEL BIOARK À MONTHEY

## Nouveau site programmé

PAGE 6

## Honeywell et mobilité douce



# La volonté de retravailler sur le fédéralisme fiscal

Le rejet hier de l'initiative populaire du Parti socialiste pose clairement la question de la centralisation actuelle.

PIERRE BESSARD

La concurrence fiscale est sans doute le secret le mieux gardé du succès durable de la Suisse et de son placement régulier parmi les pays les plus compétitifs non seulement au niveau européen, mais mondial. La modération fiscale par la diversité et la proximité influence efficacement d'autres facteurs, comme la qualité de la gestion publique, l'émulation des meilleurs pratiques. Elle permet surtout aux particuliers et aux entreprises de disposer de davantage de ressources pour épargner, investir, consommer. C'est à ces avantages et à ces libertés que s'attaquait l'initiative

fiscale du Parti socialiste, un objet également combattu par le gouvernement.

Pour la conseillère fédérale aux Finances Eveline Widmer-Schlumpf, le non des citoyens est surtout « un oui à notre système fédéraliste dans le domaine fiscal ». Les Suisses ont tenu selon son interprétation à maintenir un climat fiscal équilibré et refusé d'augmenter les impôts de façon irréfléchie. Mais le statu quo est-il optimal? Le rejet de ce qui était sans doute le projet politique le plus dommageable de ces trois dernières décennies pour la prospérité du pays ne doit pas occulter que la structure du système fiscal suisse est déjà fortement centralisée et que la diversité fis-



EVELINE WIDMER-SCHLUMPF, la nouvelle cheffe des finances n'a pas raté son entrée.

cale est limitée par la péréquation financière et l'harmonisation formelle. Le fédéralisme n'a pas non plus empêché le poids de l'Etat d'augmenter continuellement. La Suisse ne pourra donc éviter de nouvelles réformes, comme le de-

mande l'économie dans les domaines de la fiscalité des entreprises ou du frein à l'endettement, en fétendant aux assurances sociales.

Sur la forme, le rejet de l'initiative fiscale constitue un échec pour le renversement de valeurs et les abus de langage de ses partisans, qui sous couvert d'équité visaient une discrimination encore plus poussée à l'encontre d'une minorité de contribuables, dans le sens de ce qu'il faut bien appeler une spoliation légale, sans nécessité financière. Or, le résultat national appelle aujourd'hui à une autre convergence: le moment semble venu que les cantons romands songent à leur tour à baisser leurs impôts. PAGE 3

EDITORIAL FRANÇOIS SCHALLER

## La défaite du droit impératif

La première leçon politique à retirer de l'acceptation de l'initiative populaire de l'UDC sur le renvoi des criminels étrangers (et surtout le rejet du contre-projet) est certainement celle-ci: faire valoir qu'un projet législatif est mauvais ou impossible parce qu'il contredit le droit international n'est pas seulement un argument faible. C'est pour beaucoup de citoyens une raison suffisante de l'approuver.

Indépendamment du contenu de l'initiative, très critique et dont la mise en œuvre fera encore l'objet de nombreuses controverses, la question de

comme ce fut déjà le cas à plusieurs reprises, le système politique suisse fonctionne comme un laboratoire, voire un pionnier dans ce genre de problématique.

Ce qui ressort de ce vote, ce n'est certainement pas une négation du droit impératif. Les Suisses peuvent fort bien admettre un certain nombre de principes, comme l'égalité de traitement des nationalités en matière pénale. Si des effets sont jugés négatifs dans un environnement national, la possibilité doit toutefois exister d'en limiter la portée. Il s'agit en quelque sorte d'une demande de mise au

placé d'une relativisation partielle s'opposant à une certaine suffisance dogmatique, passablement éloignée des réalités.

En d'autres termes, cet épisode renvoie au malaise persistant et croissant face au développement d'un droit international venant d'en haut, distillé par un conclave de juristes, diplomates, chefs d'Etat, et qui réduit les marges de manoeuvre d'une démocratie d'en bas, forcément nationale. Il ne s'agit pas de choisir l'un contre l'autre. Simplement d'admettre que les deux sont nécessaires, et que les citoyens peuvent aussi participer

# L'innovation dans la sécurité bancaire

**SYSMOSOFT.** *La start-up offre une solution pour le flux sécurisé de données professionnelles bancaires sur Smartphone.*

Sysmosoft est la première start-up à s'installer dans le nouvel incubateur Y-Start, à Yverdon-les-Bains. La société, fondée ce printemps par deux ingénieurs diplômés de la HEIG-VD, a développé une solution de sécurisation destinée aux banques et aux entreprises véhiculant des données sensibles et qui souhaitent étendre leur accès aux Smartphones de leurs collaborateurs. Elle vient d'intégrer le programme de soutien aux jeunes sociétés IBM Global Entrepreneur. Sysmosoft intervient à une époque où l'effervescence de la technologie mobile entraîne une demande croissante d'accès aux ressources professionnelles. Leur principal client est à ce jour Bordier & Cie. Le co-fondateur Julien Probst explique que la solution de sa société touche un marché qui interdit actuellement l'accès à l'information professionnelle depuis des dispositifs mobiles. **D'où vient cette idée de solution de haute sécurité pour Smartphones?** Le projet est parti de trois travaux de diplôme dont l'objectif était de permettre aux médecins d'accéder aux données de leurs patients de-



**JULIEN PROBST.** Sysmosoft a démarré un partenariat avec la banque Bordier & Cie à Genève.

puis leur portable. L'aspect sécuritaire est intervenu dès l'origine de la solution afin de préserver la confidentialité du secret médical. Par la suite, nous avons adapté la solution aux besoins du secteur bancaire.

## **Quels sont ces besoins?**

Avant, les entreprises fournissaient à leurs collaborateurs un appareil préconfiguré afin de contrôler l'accès aux données professionnelles. Actuellement, les collaborateurs ont tendance à vouloir accéder aux ressources professionnelles depuis leur mobile privé. Notre solution permet de confiner l'information professionnelle à l'intérieur d'un environnement sécurisé sur un appareil mobile privé. Ce qui permet aux entreprises de reprendre le contrôle de l'information lorsqu'elle se trouve sur l'appareil mobile privé de leurs collaborateurs.

## **Vous n'êtes pas seul sur ce marché...**

Non, il y a en effet de grands groupes internationaux actifs dans la sécurité mobile. Mais nous mettons en avant une solution évolutive et adaptée à la très haute sécurité, ainsi qu'une proximité avec le client pour répondre à des besoins spécifiques.

## **Comment êtes-vous passé à la phase commerciale?**

Nous avons débuté une collaboration avec Bordier & Cie, l'an dernier, et avons débuté des démarches avec des établissements bancaires afin de cibler leurs besoins vis-à-vis d'une solution mobile hautement sécurisée. Nous avons effectué une première levée de fonds auprès d'un investisseur proche du secteur bancaire et notre financement est donc assuré pour 2011.

## **Comment abordez-vous la suite de votre développement?**

Pour l'instant, nous nous attelons à comprendre le cycle de ventes. Nous nous positionnons dans la très haute sécurité mobile. Nous planifions également d'adresser d'autres secteurs de marchés tels que les bureaux d'avocats, les gestionnaires de fortunes indépendants ou encore la propriété intellectuelle.

**INTERVIEW:**  
**FRÉDÉRIC MAMAÏS**